

Arrêté n°2024-AG-026 portant modification de l'arrêté n°2024-AG-015 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Mayotte

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte en sa séance du 06 juin 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-015 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-AG-020 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

ARTICLE 1 : Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 9 de l'arrêté n°2024-AG-015

L'alinéa 1^{er} de l'article 9 de l'arrêté n°2024-AG-015 contient une erreur de plume qu'il convient de corriger.

Le présent arrêté vient donc modifier et remplacer l'alinéa 1^{er} de l'article 9 de l'arrêté précité n°2024-AG-015, comme suit :

« **ARTICLE 9 : Campagne électorale**

La campagne électorale est ouverte à partir de la publication du présent arrêté et s'achève le :

Samedi 9 novembre 2024 à 09h00 (heure de Mayotte) ».

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté précité n°2024-AG-015 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Exécution et publicité du présent arrêté

La Directrice Générale des Services de l'Université de Mayotte est chargée de l'exécution de présent arrêté.

Il est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage à la Direction Affaires Juridiques et Institutionnelles et par une mise en ligne sur le site internet de l'Université de Mayotte.

Le 8 novembre 2024

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED